

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 138 (1993)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Theophil Sprecher von Bernegg et la neutralité... : Nouvelle évaluation des conversations entre le chef de l'état-major général et les belligérants durant la Première Guerre mondiale. 1re partie  
**Autor:** Fuhrer, Hans-Rudolf  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-345266>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

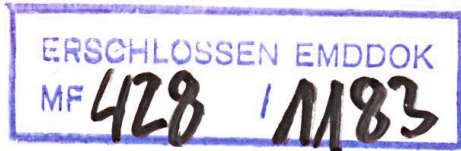
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Theophil Sprecher von Bernegg et la neutralité...

## ***Nouvelle évaluation des conversations entre le chef de l'état-major général et les belligérants durant la Première Guerre mondiale. 1.***

Par le colonel Hans Rudolf Fuhrer<sup>1</sup>

Aujourd'hui, la neutralité permanente de la Suisse est remise en question, aussi bien par les autorités politiques que par l'opinion publique, qui se demandent si une défense militaire indépendante reste encore possible et nécessaire ou s'il ne faut pas envisager une coopération militaire à l'échelle du continent, voire une intégration dans un système de sécurité encore à mettre sur pied. L'histoire militaire peut apporter des éléments de réflexion. Durant la Première Guerre mondiale, avant et pendant la Seconde, des « conversations d'état-major » ont eu lieu avec les commandements français, allemand et austro-hongrois, dans le but de régler les problèmes techniques inhérents à une collaboration militaire en cas d'invasion de la Suisse, ce qui aurait permis au Conseil fédéral de signer rapidement, après le début de l'invasion, une alliance politique (rédaction).

La neutralité de la Suisse est un sujet de discussion; historiquement, ce n'est pas un fait nouveau. Le commandant de corps Theophil Sprecher von Bernegg semble la plus célèbre « victime » d'une incertitude fondamentale face à ce problème. Certains historiens lui reprochent « des projets de conventions et des accords avec des états-majors allemand et austro-hongrois qui ne sont pas sans problèmes du point de vue politique de neutralité. » Est-ce justifié? De récentes recherches en histoire militaire donnent de surprenants résultats.

### **L'image controversée de von Sprecher**

Le portrait de von Sprecher, chef de l'état-major général, a pratiquement disparu des lieux fréquentés par les soldats et des salons de Suisse. On ne sait plus grand chose à son

sujet. Quelques-uns connaissent encore cette devise: « Was Wille will und Sprecher spricht, das tue gern und murre nicht » (Ce que Wille veut, ce que Sprecher dit, fais-le et ne râle pas). Voici ce que, pour des raisons inconnues, on raconte le plus fréquemment à son sujet: il aurait voulu reconquérir la Valteline, afin de regagner des vignobles familiaux perdus. Or, les Sprecher n'ont jamais possédé de vignes dans la Valteline... Sprecher, ce « dernier gentilhomme des Grisons », un homme favorable à l'Allemagne, un ami de l'Autriche, un ennemi de l'Italie, un « faucon », le principal responsable de l'« affaire des colonels », l'initiateur d'accords douteux du point de vue de la politique de neutralité avec des états-majors étrangers.

Telles sont, sous forme de flashes, les critiques émises par la postérité, qui corres-

<sup>1</sup> Le colonel Fuhrer enseigne l'histoire militaire à l'Ecole militaire du Polytechnicum fédéral de Zurich. La version originale de son étude a paru dans l'Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift, en mars et en avril 1992. Le divisionnaire Bachofner, son rédacteur en chef, nous a fait l'amitié d'autoriser la publication d'une version française. Françoise Jobé, de Porrentruy, en a assuré la plus grande partie de la traduction.



*Madame Helvétia et ses enfants :  
Berne, Neuchâtel, Vaud, Fribourg, Valais,  
Uri, Soleure, Argovie, Schwytz, Zoug,  
Unterwald, Glaris, Genève, Schaffhouse,  
Grisons, Lucerne, Thurgovie, Appenzell,  
St-Gall, Tessin, Bâle et Zurich;*

*Mesdames Constitution, Liberté,  
leurs parentes et amies Légalité, Concorde,  
République et Démocratie, ont la pro-  
fonde douleur de faire part aux peuples  
du monde civilisé du décès survenu à  
Zurich le 29 février 1916 de :*

### **Mademoiselle Neutralité HELVETIA**

*leur chère et regrettée fille, surprise par une  
attaque de Bocho-influenza compliquée.*

*Les obsèques ont eu lieu, à Berne, le  
lundi 6 mars, à 2 heures après-midi.*

*On ne reçoit pas.*

*Les fleurs et lauriers ne seront pas acceptés.*

*Les conversations d'état-major entre von Sprecher et des officiers français ne justifient pas un faire-part annonçant le décès de Mademoiselle Neutralité...*

pondent à ce qu'une certaine historiographie a transmis du chef de l'état-major général durant la Première Guerre mondiale. A titre d'exemple de ces évaluations critiques, prenons l'Autrichien Peter Schubert qui prétend que von Sprecher a évalué les accords

passés avec les Autrichiens autrement que ne l'aurait fait des professeurs de droit public. Il aurait eu l'intention, en s'appuyant sur les Puissances centrales, d'assurer la neutralité de la Suisse, ce qui, malheureusement, n'a pas été le cas. Au contraire, la Confédéra-

tion helvétique a été grandement mise en danger par les « machinations » de Sprecher. A titre de preuve, Schubert avance que le commandement allemand a légitimé l'offensive d'août 1914 contre la Belgique par les arrangements de cette dernière avec la France, qui répondaient pourtant à un besoin de sécurité.

De plus, la situation stratégique de l'Europe aurait été modifiée par les accords mis au point par von Sprecher. « L'Empire allemand pouvait être sûr que la Confédération lutterait de toutes ses forces contre n'importe quelle atteinte à sa neutralité, en particulier venant de la France; il obtenait ainsi que le flanc gauche de son armée occidentale soit protégé. De cette manière, le plan Schlieffen a été renforcé. »

Ces critiques, s'appuyant sur des travaux historiques, sont restées dans les mémoires. Même dans un jugement très récent, nous lisons: « D'un rapport à l'intention du Conseil fédéral concernant une éventuelle alliance, dans le cas d'une attaque contre la Suisse, ont résulté des projets de conventions et des accords avec les états-majors d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie, qui ne sont pas sans problèmes du point de vue politique de neutralité. » Cette position reste dans la ligne de Hans Rudolf Kurz qui prétendait que les accords passés avec les deux chefs d'état-major des Puissances centrales pouvaient



↑  
*Theophil Sprecher von Bernegg.*

←  
*Le poste de Beurnevésin-Réchésy (1914-1918).*



←  
*La « borne des trois puissances » près de Bonfol en Ajoie. Ici se touchent les territoires français, allemands et suisses...*

à peine se justifier. Cette image «douteuse» de von Sprecher est en contradiction flagrante avec d'innombrables avis émanant de ses contemporains et d'historiens comme Edgar Bonjour. Deux exemples suffiront à le démontrer.

Le conseiller fédéral Karl Scheurer écrit dans son journal personnel, le 11 avril 1921: «Le colonel von Sprecher arrive. Il nous renseigne sur les tractations avec les puissances étrangères qui ont eu lieu pendant son mandat. L'affaire n'est en principe pas dangereuse; si seulement nos gens étaient un peu plus raisonnables et pas plus méfiants et susceptibles – ce qui nuit à notre pays – que les Etats étrangers eux-mêmes.» Le général français Maxime Weygand, en tant que représentant de l'état-major défavorisé par ces accords, aurait eu toute raison de se méfier; il écrit

pourtant dans ses mémoires: «C'était un homme d'une totale impartialité et d'une conscience rigide, ne connaissant que l'intérêt supérieur de la Suisse (...) Je tiens à rendre hommage aux qualités de méthode, de sérieux et de conscience, qui sont pour l'officier suisse, parmi les manifestations de son patriotisme, les plus dignes d'admiration.»

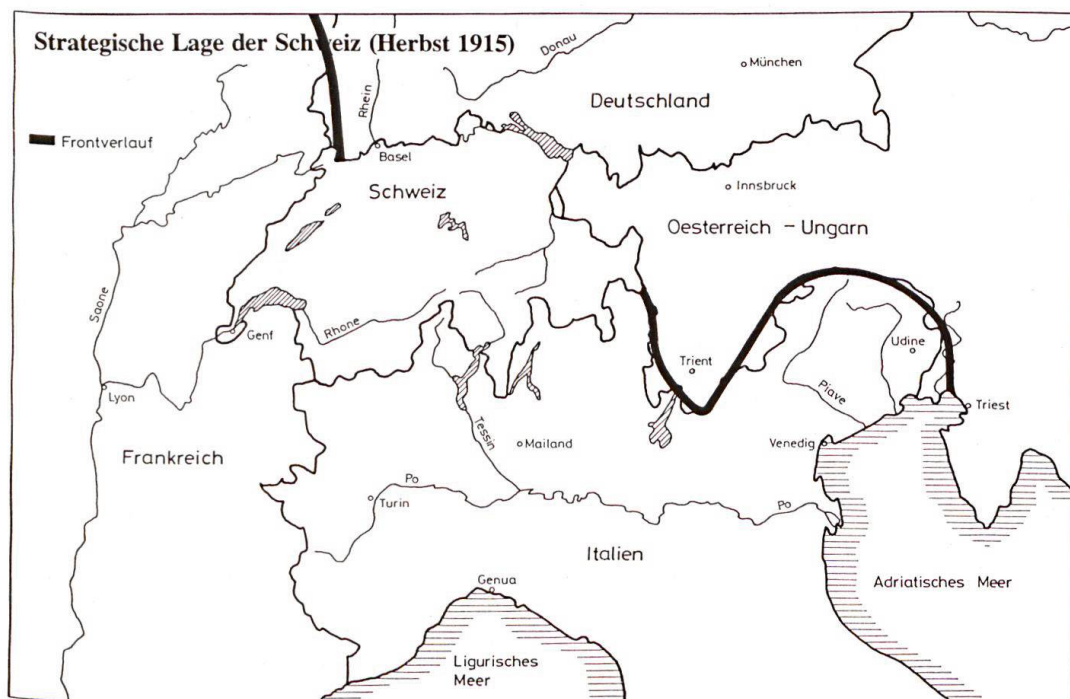
Cette contradiction n'a pas encore fait l'objet d'une étude approfondie. Il manque encore une biographie de von Sprecher, qui aborderait la question d'un point de vue moderne. Cet article ne traitera que d'une petite partie du problème. Il s'agit donc d'examiner objectivement le comportement du chef de l'état-major général, lequel aurait mis en danger la neutralité suisse, ainsi que son rôle «douteux» avant et au cours de la Première Guerre

mondiale. Trois questions peuvent se poser en relation avec la neutralité.

## Neutralité et coopération militaire

1. Les «conversations d'états-majors» étaient-elles compatibles avec le droit de la neutralité ? Sur la base de travaux juridiques (Brunner, Riklin, Schindler, Thürer, etc.), on peut répondre brièvement et clairement: les accords passés par von Sprecher et ses collaborateurs avec les états-majors étrangers, avant le début du conflit et pendant celui-ci, n'étaient une violation, ni des Actes de Paris de 1815, ni du droit général de la neutralité de 1907.

2. Les «conversations d'états-majors» étaient-elles problématiques pour la politique de neutralité suisse ? Cette question apparaît



plus complexe que la première. Aloïs Riklin définit ainsi la politique de neutralité. « Par politique de neutralité, nous comprenons toutes les mesures qu'un pays neutre prend en temps de guerre ou, déjà, en temps de paix, en dehors des devoirs inhérents au droit de la neutralité, de sa propre initiative, afin d'assurer l'efficacité et la crédibilité de sa neutralité. » Ces deux paramètres sont décisifs. Il s'agit de juger, de cas en cas, si ces pourparlers étaient pertinents dans le cadre de la politique extérieure de la Suisse, réalistes et justifiés dans le cadre de la politique intérieure.

Beaucoup ont vivement soutenu que von Sprecher, par ces accords, a violé le principe du traitement égal accordé à tous les belligérants. Ce reproche est compréhensible, mais il convient de tenir compte du rapport des forces politiques du moment.

Durant et après la Seconde Guerre mondiale, ce reproche n'a pas été formulé avec la même force envers le général Guisan, lequel aurait dû conduire des pourparlers similaires avec la France et avec le III<sup>e</sup> Reich. On a davantage mis en cause le principe même de ces « conversations d'états-majors » qui, après la découverte des accords à la Charité-sur-Loire, ont bien failli provoquer une attaque allemande, qui ont au moins aggravé les risques d'une telle opération. Ces pourparlers auraient, dans tous les cas, porté atteinte à

l'efficacité et à la crédibilité de la neutralité suisse. Les circonstances, durant la Seconde Guerre mondiale, étaient différentes par rapport à la Première. Entre 1914 et 1918, on éprouvait en Suisse de la sympathie pour les deux blocs, la partialité risquant de devenir un problème de politique intérieure qui devrait faire l'objet d'une étude approfondie. Nous retiendrons quatre points.

- Le Conseil fédéral peut, de son propre chef, entreprendre tout ce qui est susceptible d'assurer l'efficacité et la crédibilité de la neutralité. C'est une politique de neutralité responsable.

- Depuis 1905, von Sprecher n'a jamais agi de sa propre initiative. Les entretiens ont toujours été cautionnés par les conseillers fédéraux concernés et, durant la guerre, par le général également. Le chef de l'état-major général n'a pris aucun engagement qui aurait mis en question la neutralité de la Suisse. Il n'a jamais empiété sur les compétences du Conseil fédéral et des Chambres, puisque le pouvoir de décision a toujours été laissé aux autorités politiques. La mise en application des accords préliminaires dépendait d'une violation de la neutralité suisse. Une action militaire préventive était en tout cas exclue.

- Les « conversations » servaient uniquement à gagner du temps, à préparer et à mettre sur pied des forces garantissant l'indé-

pendance et l'intégrité du territoire avec, en cas d'attaque, l'aide d'un Etat tiers. Elles étaient donc conformes à la Constitution fédérale.

- Von Sprecher a fait en sorte que ces « conversations » restent secrètes, non pas parce qu'il était conscient de leur illégalité, mais parce qu'il comprenait leur caractère explosif, tant en politique intérieure qu'extérieure de la Suisse. Conformément à sa mission, il en a assumé l'entière responsabilité.

*3. Les « conversations d'états-majors » ou leur « partialité » ont-elles aggravé la menace extérieure ?*

Elles étaient problématiques, parce que les communautés linguistiques manifestaient des sympathies divergentes à l'égard des belligérants, francophilie chez les Romands, germanophilie chez les Alémaniques contacts. De tels contacts risquaient donc de créer des difficultés en politique intérieure suisse. Jusqu'à présent, on croyait qu'une telle démarche pouvait être interprétée comme de la partialité manifestée par un Etat neutre. Une telle thèse mérite un contrôle au niveau des archives.

Chaque conception d'une défense militaire découle d'une appréciation de la menace et des possibilités d'un ennemi éventuel. Théophile von Sprecher a apprécié la situation pour la première fois, mais de manière décisive pour les dix

années suivantes, dans un mémoire secret de décembre 1906. Cette analyse est d'une importance capitale, si l'on veut comprendre l'aspect unilatéral des « conversations d'états-majors » qu'il lancera. On peut la résumer ainsi :

– La menace la plus immédiate vient de l'ouest (France).

– Une autre menace vient du sud (Italie), mais elle ne se concrétisera que si deux conditions sont remplies : une offensive italienne contre la Suisse n'est pensable qu'en liaison avec des opérations françaises ou après de grands succès contre l'Autriche. L'Italie participera à un conflit européen, uniquement si ses objectifs politiques et militaires lui semblent atteignables.

– Une hypothèse vraisemblable, donc déduite des renseignements disponibles, c'est un conflit franco-allemand avec, simultanément, un conflit austro-italien, sans menace contre la Suisse qui ne sera épargnée que si elle réussit à rendre crédible sa neutralité armée.

Von Sprecher juge qu'une menace de la part de l'Allemagne est « invraisemblable » et qu'une menace de la part de l'Autriche-Hongrie est « exclue ». Ses arguments se fondent essentiellement sur des rapports coût-bénéfice. Selon lui, l'Allemagne engagerait ses réserves stratégiques au nord-ouest dans un terrain beaucoup plus favorable qu'au sud-ouest. L'Autriche-Hongrie, jusqu'alors, a dû rester sur la défensive face aux prétentions italiennes. Pourquoi se créerait-elle des ennemis supplémentaires ? Si elle entreprenait une offensive stratégique, son effort principal porterait sur le Tagliamento, en direction de la Vénétie, avec ou sans poussée secondaire menaçant le flanc gauche de l'armée italienne par le sud du Tyrol. Dans tous les cas, la Suisse resterait à l'écart des opérations.

Les accords passés avec les adversaires des ennemis potentiels considérés comme les plus dangereux pour la Suisse font partie des préparatifs de guerre effectués par von Sprecher, car il pense que l'armée fédérale ne peut pas mener le combat seule. Cela avait été possible antérieurement,

lorsque le peuple suisse avait dû se défendre contre des armées de professionnels. Dans un combat moderne, nation contre nation, un petit Etat n'a aucune chance de s'en sortir seul. Un arrangement éventuel avec l'assaillant, afin de ne pas se trouver dans le camp des vaincus, comme ses prédécesseurs l'avaient préconisé, lui apparaît exclu, car ce serait un tournant à la Copernic dans la politique de la Suisse.

En résumé, l'appréciation de la situation de von Sprecher entraîne des conversations avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ; les partenaires éventuels ont des intérêts identiques dans le domaine du renseignement. On peut admettre que les services secrets français connaissaient ces accords, ainsi que les échanges de renseignements.

Von Sprecher a-t-il évalué correctement la situation ? Pour répondre à cette question, nous avons choisi la phase du conflit qui s'est avérée la plus dangereuse pour la Suisse : l'hiver 1915-1916.

(à suivre)

H. R. F.